



Titre de recherche d'emploi

Par **Nsdy**, le **18/07/2024** à **15:04**

Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

Je vous écris parce que je suis dans une situation où j'aimerais faire la demande d'un titre de recherche d'emploi et j'aimerais être sûr avant d'en faire la demande.

Il se trouve que j'ai un titre étudiant qui va jusqu'à mi-novembre 2024, et que j'ai terminé mes études en 2023 (l'attestation de réussite est datée de décembre 2023 et le diplôme de janvier 2024).

En janvier 2024, j'ai été recrutée par une entreprise pour un CDI qui a fait la déclaration d'embauche 2 jours avant comme nécessaire, et pour l'autorisation de travail c'était prévu qu'on fasse la démarche pendant que je serai déjà en poste.

Aujourd'hui, ça va donc faire 6 mois et l'autorisation de travail n'a pas abouti pour X et Y raisons, ce qui fait que j'ai démissionné de l'entreprise. Je l'ai quitté exactement au bout de 6 mois, à la date d'anniversaire de la signature du contrat.

En terme de quota d'heure, malgré que j'étais en CDI à temps plein, je n'ai pas atteint le quota des 964h, c'est d'ailleurs pour ne pas atteindre ce quota que j'ai démissionné.

À savoir aussi que j'ai bien des preuves qu'une demande d'autorisation de travail a été faite (même si très tardivement) au cas où je dois justifier quelque chose.

Donc ma question, pour en venir au cœur du sujet, c'est de savoir si je risque quoi que ce soit

à faire ma demande de titre de recherche d'emploi (comme j'ai signé un CDI :

malgré que l'entreprise devait faire les démarches nécessaires pour l'autorisation de travail et aussi le fait que je suis toujours dans les 1 an de l'obtention de mon diplôme et que je n'ai pas atteint le quota d'heure).

Dans la mesure où je ne risque rien ,est-ce que c'est nécessaire d'expliquer dans mon dossier "de demande de titre de recherche d'emploi" (toute la situation malgré qu'on ne ma rien demandé). Je dis ça parce que je veux éviter à tout prix un oqtf.

Je me dis que vau mieux ne rien dire/mettre dans le dossier et attendre que la préfecture me le demander directement car, c'est peut-être même en mettant cette situation dans mon dossier qu'on risque de me donner un oqtf.

Enfin la dernière question est que : je veux faire la demande dans une autre préfecture que ma ville de résidence, car je suis dans l'une des pires préfectures de France et actuellement le temps joue contre moi..

Savez-vous si c'est quelque chose qui se fait quand on a quelqu'un dans une autre ville (avec une meilleure préfecture) qui peut nous faire une attestation d'hébergement ?

C'est-à-dire renouveler dans une autre ville que sa ville de résidence ?

Merci beaucoup pour vos retours,